

Commune d'Arthonnay

Compte rendu réunion du conseil municipal en date du 21 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt et mai à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire
Présents : Mmes PRIGNOT Michèle, LOMBARD Emilie, ROUSSEAU Noémie, Mrs VAN DEN BROECK Alain, LEONARD Jean – Claude, CHATELAIN Jean Pierre, CERVEAU Gilles, VERITA Jean Luc, LEJAY Jacky
Absent excusé : Mr BOSVIEUX Jean
Secrétaire de séance : Mme LOMBARD Emilie

Le conseil municipal procède à la lecture des précédentes délibérations.
Et après avoir entendu le compte rendu du 29 avril 2014, le conseil l'adopte à l'unanimité

Mme le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour, une délibération afin de pouvoir mandater les frais d'expert pour la procédure de péril imminent et de pouvoir émettre un titre de recette aux propriétaires en indivisions concernant le dit péril imminent

Délibération pour frais expertise du péril imminent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette délibération afin de pouvoir mandater les frais et émettre un titre de recettes aux propriétaires en indivision de ce péril imminent

Délibérations pour redevances occupations du domaine public

- France Télécom 2013

Vu les km et les m2 d'utilisation le montant de la redevance sera de 209.51 €

- France Télécom 2014

Vu les km et les m2 d'utilisation le montant de la redevance sera de 211.64 €

- Lignes électriques basse tension :

Le montant de la redevance pour l'année 2013 est de 193 € par commune

Et 195 € pour l'année 2014

Des titres de recettes seront émis afin de pouvoir percevoir ces redevances.

Délibérations pour solliciter subvention « contrat de canton »

- Toit de la mairie

Montant des travaux HT 17 388 €

Subvention DETR de 30 % + Villages de l'Yonne 30 % et solliciter le Conseil Général dans le cadre du canton à hauteur de 20 %, ainsi qu'une dérogation pour commencement de travaux ;

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de solliciter le conseil général au titre de l'enveloppe contrat de canton et charge Mme le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.

- Toit de l'école du haut

Montant des travaux HT 14 402 €

Subvention 30 % Villages de l'Yonne et solliciter le conseil général dans le cadre du contrat de canton à hauteur de 50 %, vu que le dossier DETR déposé ne sera pas accepté suite aux dossiers en attente depuis 2012.

Aménagement devant le cimetière :

Le conseil municipal décide de solliciter l'assistance technique du Conseil Général afin de pouvoir réaliser cet aménagement.

Il sera également demandé au conseil général, conseil pour la pose de panneaux.

Délibération pour la modification des statuts de la CCLTB

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal accepte la modification des statuts de la CCLTB suite à la prise de compétences « Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations » à compter du 1^{er} juillet 2014 – Compétences obligatoires aux Communautés de Communes à compter du 1^{er} janvier 2016.

Commission communale des impôts directs :

Le conseil municipal établit une liste de proposition de commissaires titulaires et suppléants à la direction générale des finances publiques, les commissaires titulaires et suppléants seront nommés par cette direction.

Pompe du lavoir :

A ce jour, un seul devis ; il y a une nouvelle consultation afin d'obtenir d'autres devis - Mr VAN DEN BROECK s'en occupe.

Divers :

- L'ONF propose de mettre en adjudication les parcelles 10 et 12 ; après discussion Mr VERITA J. Luc se rendra sur place avec l'agent ONF afin de rendre compte du volume et de la qualité du bois estimé.
- Travaux de l'Eglise St Valentin : suite à une rencontre avec Mme le Sous Préfet, le point sur les financements est court. A ce jour l'enveloppe Parlementaire de 10 000 € est perdue.
- Le don de 25 000 € de Mr BERGER est maintenant inclus dans l'excédent reporté depuis plusieurs exercices.
- La pose du garde fou de la rampe de l'accès à personnes à mobilité réduite à l'école du bas sera faite fin juin – début juillet.
- A compter du 1^{er} juin, la commune aura un employé communal

- La réunion du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable Channes – Arthonnay a eu lieu le 5 mai 2014
Le nouveau bureau a été nommé : Président : Mr GUILLEMINOT Michel
Vice Président : Mr LEONARD Jean Claude
Secrétaire : Mr COQUARD Denis
Cette année, des compteurs abonnés seront changés, le nettoyage du réservoir sera réalisé prochainement.

- La réunion du Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne a eu lieu mardi 20 mai afin d'élire les nouveaux membres de ce syndicat : Président : Mr BLONDEAU

La séance est levée à 22 heures 40

Le Maire

J ROUSSEAU

